

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1362

15 juillet 2009

SOMMAIRE

Agilos S.A.	65358	PI-VI International Holding S.A.	65355
Amitiés Françaises de Differdange et de la vallée de la Chiers a.s.b.l.	65358	Project Del Holding S.à r.l.	65342
Ariston Thermo International S.A.	65336	Pymoon	65340
Aus Terra Consult S.A.	65345	Realease Group	65351
Autogrill Europe Nord-Ouest S.A.	65338	Rumba Luxco 2 S.à r.l.	65338
BBEIF (Willow) 02 S.à r.l.	65333	Satofi S.A.	65376
Berkeley CEBIG Sàrl	65337	Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV	65345
BMF Services S.A.	65354	Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A.	65337
Bonel S.A.	65370	Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Placements S.A.	65330
Bossio S.à r.l.	65332	Steinbau Holding S.A.	65331
CEBIG S.à r.l.	65350	Stena Investment S.à r.l.	65330
Coralis S.A.	65344	Talanx Finanz (Luxemburg) S.A.	65375
Coravit AG	65341	The Netherlands International Investment S.à r.l.	65350
Ecommerce S.A.	65350	Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l.	65349
Edenor S.A.	65333	Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	65356
Edmundston Valley S.A.	65353	Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l.	65332
Ekeys S.A.	65342	Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l.	65339
Ento S. à r.l.	65339	Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l.	65354
Euro-Am Immobilier S.A.	65344	Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A.	65348
Euro-Furniture Holding S.A.	65347	Triolet Holding S.A.	65346
Europa Ruby S.à r.l.	65335	Truth Pol Investments Sàrl	65334
Euro Truck Finances S.A.	65331	TS Holdings (Access Tower) S.à r.l.	65357
Hannover Finance (Luxembourg) S.A.	65355	TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l.	65347
HIFA Holding S.à r.l.	65348	TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l.	65352
Hurlingate Holding S.A.	65352	TS Nautilus Holdings S.à r.l.	65343
Januaship Holding S.A.	65360	TST George V Holdings I S.à r.l.	65357
KKR PEI SICAR, S.à r.l.	65349	Umicore Finance Luxembourg	65340
Mistral Affiliates S.A.	65376	Voguet S.A.	65370
Mondi Real Estate S.A.	65341		
Monsanto Treasury Services	65334		
Motor Reinsurance Company	65343		
Mu Vi Re S.A.	65354		
Origan S.A.	65346		
Ovingham S.A.	65351		
PA Investments S.A.	65335		
Phone Luxembourg Holdings S.à r.l.	65336		

Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 8 mai 2009

1) L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Svante Wilhelm CARLSSON de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 8 mai 2009.

2) L'associé unique de la Société a décidé de fixer le nombre de gérants à cinq (5) avec effet au 8 mai 2009.

Par conséquent, à partir du 8 mai 2009, le conseil de gérance de la Société sera composé des cinq (5) membres suivants:

1) Monsieur Ernst KRAUSE, Gérant A, né le 24 mars 1946 à Sankt Peter (Allemagne), administrateur de sociétés, demeurant à 24, rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher, Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;

2) Monsieur Stephen Robert CLARKSON, Gérant A, né le 4 janvier 1959 à Liverpool (Grande-Bretagne), demeurant à 19, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;

3) Monsieur Frédéric PÉTRÉ, Gérant A né le 25 avril 1973 à Roncourt (Belgique), demeurant à 13, rue du Kirchberg, B-6781 Sélange, Belgique, ayant pouvoir de signature A;

4) Monsieur Jan Gunnar LARSSON, Gérant B, né le 19 novembre 1948 à Uppsala, (Suède), administrateur de sociétés, demeurant à Morgentalstrasse 113, CH-8038, Zurich, Suisse, ayant pouvoir de signature B;

5) Monsieur Peter CLAESSION, Gérant B, né le 16 septembre 1965 à Jörlanda (Suède), demeurant à Källarlyckevägen 4, SE-429 35 Kullavik, Suède, ayant pouvoir de signature B.

Tous leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080838/27.

(090095761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Placements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.380.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 mai 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 29 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 29 mai 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PLACEMENTS S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009079683/26.

(090094448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Euro Truck Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 100.908.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 4 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 4 juin 2009 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

Sont réélus:

- Maître FELTEN Bernard, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
- Madame JOSTEN Renate, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD Services S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009080850/27.

(090096139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Steinbau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 90.272.

—
Constituée en date du 6 décembre 2002 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 68 du 23 janvier 2003.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2006 que les mandats des membres du conseil d'administrations suivants et du commissaire aux comptes sont renouvelés:

Aux postes d'administrateurs:

- Madame Silvia LAVIO-SCHNEIDER, née le 7 septembre 1950 à CH-Lugano et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4;
- Monsieur Nello LAVIO, né le 03 mars 1951 à CH-Mendrisio et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4.

Monsieur Nello LAVIO conserve ses fonctions de Président du conseil d'administration.

Au poste de commissaire de compte:

JPCA Limited (anciennement JP AUDIT LIMITED), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés anglais sous le numéro 3350996, avec siège social 17 City Business Centre, Lower Road, London SE16 2XB, United Kingdom.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il résulte de l'article 6 des statuts que la société se trouve engagée par la signature individuelle du président et administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un autre administrateur, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Cabinet d'experts comptables
Signature

Référence de publication: 2009080769/29.

(090095907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Bossio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4570 Niedercorn, 18, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 90.812.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2009, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. M. FRATINI Vincenzo, déclare céder et transporter par la présente à M. DA SILVA NADAIS Joao, ici présent et acceptant 49 parts (quarante-neuf parts) qu'il détient dans la société au prix de 10.000,00 € (dix mille euros)

Suite aux cessions de parts ainsi intervenue, le capital de la société BOSSIO S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

M. DA SILVA NADAIS Joao, prédit	98 parts
Mme DA SILVA NADAIS Joana, prédit	2 parts
Total	100 parts

Et lecture faite, les associés et ont signé.

Lu et approuvé
M. FRATINI Vincenzo M. / DA SILVA NADAIS Joao

Référence de publication: 2009080856/20.

(090095610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.407.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009080054/34.

(090095159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

BBEIF (Willow) 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.408.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 30 juin 2009

Par les résolutions écrites du 30 juin 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter les démissions de David Dujacquier et Mark Dunstan en tant que gérants de la Société, prenant effet le 30 juin 2009;

- De nommer en tant que gérant de Catégorie B, prenant effet le 30 juin 2009, et pour une durée indéterminée,

* M. Antonello De Filippo, né le 11 février 1976 à Isernia, Italie, et ayant comme adresse professionnelle 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly (gérant de Catégorie A)

- M. Antonello De Filippo (gérant de Catégorie B)

- M. Serge Morel (gérant de Catégorie A).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080846/21.

(090096156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Edenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 65.228.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 27/04/09

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1070672, représentée par ses directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Deuxième résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1070671, représentée par ses directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Troisième résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES Sàrl, établie et ayant son siège social a L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.178.

Quatrième résolution

La société nomme la société LDF AUDIT S.A., établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au

registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1022412, représentée par ses directeurs actuellement en fonctions, au poste de commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

La société décide de transférer son siège social au L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

La société EDENOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2009080748/33.

(090096028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Monsanto Treasury Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2009

L'assemblée générale ordinaire en date du 5 juin 2009 a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Alessandra Timmerman au poste de gérant A avec effet au 31 décembre 2008.
- de transférer avec effet immédiat le siège de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 2009.

Pour Monsanto Treasury Services S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009080778/20.

(090095472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Truth Pol Investments Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 132.938.

*Extrait des résolutions
de l'associée unique prises le 24 juin 2009*

L'associé unique de Truth Pol Investments S.à.r.l. a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- de démissionner:

* Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme, domiciliée 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974

* CMS Management Services S.A., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, domiciliée 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.525

de leur fonction de gérants, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

- de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de gérants de la société pour une durée illimitée:

* Koen Lozie, né le 24 juin 1965,

résidant 18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich

* Joseph Winandy, né le 16 février 1946,

résidant 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

* COSAFIN S.A., une société anonyme luxembourgeoise,

domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.588, représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg

- de décider que vis-à-vis des tiers, la «Société» sera engagée par la signature conjointe de 2 gérants.

Troisième résolution

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour copie conforme

J. Winandy / K. Lozie

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009080221/34.

(090094958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 749.800,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.413.

1) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.069, associé de la Société, a transféré son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg

2) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Topaz S.à r.l, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.411, associé de la Société, a transféré son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg

3) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Emerging Europe Investments S.à r.l, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.070, associé de la Société, a transféré son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009080729/28.

(090095986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

PA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.164.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 8 mai 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de PA INVESTMENTS S.A. ("la société"), tenue en date du 8 mai 2009, il a été décidé comme suit:

- de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Paolo Bassi, Andrea Manghi et Franco Orlandi, au plus tard, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009, mais au plus tôt, jusqu'à l'éventuelle mise en liquidation de la société ou l'éventuelle admission à la procédure appelée «Amministrazione Straordinaria», au sens de l'article 3, comma 3, du Décret Loi italien n. 347/2003;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Paolo Bassi pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Paolo Bassi, demeurant à Milan (Italie)
Monsieur Andrea Manghi, demeurant à Genève (Suisse)
Monsieur Franco Orlandi, demeurant à Rome (Italie)

- de nommer, conformément à l'article 256 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Ernst & Young S.A., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall B.P. 780 à L-5365 Munsbach, comme Commissaire aux comptes pour l'exercice 2009.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

PA Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2009079852/26.

(090095182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Phone Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.309.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 22 juin 2009

Les Associés ont constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Cédric Gabilla avec effet au 15 juin 2009.

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Monsieur Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, 9^{ème} étage, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Stefan Aumann, ayant son adresse professionnelle au Neue Mainzer StraBe 52, 60311 Frankfurt am Main (Allemagne);

Gérant B:

- Monsieur Fabrice de Clermont-Tonnerre, ayant son adresse professionnelle au 9, avenue Percier, F-75008 Paris (France);

Gérant C:

- Monsieur Michel E. Raffoul, ayant son adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009079998/28.

(090094423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Ariston Thermo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.845.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 avril 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Euro Trapani, dirigeant, né le 11 mars 1958 à Palerme (Italie), demeurant à Via Savonarola Fra' Gerolamo n° 4, I-20149 Milan (Italie), président et administrateur-délégué;

M. Clément Baisi, employé privé, né le 3 mai 1952 à Rocourt (Belgique), demeurant à 85/B Champ du Pinot, B-4671 Blegny (Belgique), administrateur-délégué;

M. Vincent Thill, employé privé, né le 4 mars 1971 à Arlon (Belgique), demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

M. Simone Sarachini, employé privé, né le 18 juin 1979 à Civitanova Marche (Italie), demeurant à Via S. Pellico 46, I-62012 Civitanova Marche (Italie).

Réviseur d'entreprises:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ARISTON THERMO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009080665/28.

(090095827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.965.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Alain ROME, conseiller financier, demeurant à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg
- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

c) administrateur-délégué

- Monsieur Alain ROME, conseiller financier, demeurant à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009079874/26.

(090094724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Berkeley CEBIG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.130.

—
Extrait des Résolutions prises par L'assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 15 Juin 2009

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Sonia Baldan de sa fonction de Gérant B avec effet immédiat.
2. L'Associé unique décide de nommer au poste de Gérant B pour une durée indéterminée et ce, avec effet immédiat:
 - Monsieur Jean-Robert Bartolini, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

A l'issue de ces décisions, les gérants sont les suivants:

- Candice De Boni, Gérant B;
- Jean-Robert Bartolini, Gérant B;
- Sharon Raingold, Gérant A;
- Rémi Monglon, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2009.

Pour Berkeley Cebig S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009079994/26.

(090094431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

—
RECTIFICATIF

Cet avis rectificatif remplace l'avis initialement déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 20 février 2008 sous la référence L080027327.

Il y a, dès lors, lieu de lire que suite aux deux contrats de transfert de parts entre parties datés du 28 janvier 2008, la répartition des parts sociales de la Société est la suivante:

- Triton Fund II LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Managers II Limited, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient 36.456 parts sociales;

- Two Triton Fund F&F No.2 LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX agissant par son general partner Triton Managers II Limited, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient 864 parts sociales;

- Two Triton Fund (Executives) LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Managers II Limited, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient 1.292 parts sociales;

- Two Triton Fund F&F LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner TFF Limited, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient 1.388 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rumba Luxco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009080697/28.

(090095648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Autogrill Europe Nord-Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.543.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 10 avril 2009.

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de prolonger les mandats jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

Conseil d'administration:

- M. Mario Zanini, dirigeant Autogrill S.p.A., demeurant à Rozzano, Milan (Italie),

- M. Gustave Stoffel, Licencié et maître en Administration et Gestion, demeurant suite à changement d'adresse à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- M. Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Clybouw et Associés, Audit de Banques et d'Entreprises S.à r.l., 128, Route d'Arlon, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009079968/23.

(090095229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 960.525,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.950.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Genter - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009080039/31.

(090095335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Ento S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.229.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner

Mr Ahmed Gerar, né à Rotterdam le 22 janvier 1983 et résident à Rotterdam raephorststraat 80a NL-3036 VN à partir du 28 juin 2009

L'Assemblée a décidée de nommer comme nouveau Gérant:

Mr Wreakes Richard Gregory, commerçant né le 1^{er} novembre 1975 à Bracknell Royaume-Uni résident à 161 Walton Road GU215DU Woking Surrey Royaume-Uni

à partir du 28 juin 2009

Cession des Parts Sociaux

Mr Ahmed Gerar, né à Rotterdam le 22 janvier 1983 et résident à Rotterdam raephorststraat 80a NL-3036 VN

Détenteur de 125 cent vingt cinq Parts Sociaux

Transfère les 125 cent vingt cinq Parts Sociaux en faveur de:

Mr Umer Bari, commerçant né le 1^{er} septembre 1985, résident à 161 Walton Road GU215DU Woking Surrey Royaume-Uni

Pour un montant de 1.000 euro.

Fait à Luxembourg le 28 juin 2009.

pp. Mr Ahmed Gerar.

Référence de publication: 2009079975/23.

(090094526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Umicore Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.343.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 17 juin 2009

1) Renouvellement des mandats d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 de:

- Monsieur Jacques DANDROY
- Madame Virginie DOHOGNE
- Monsieur Ralf KULEMEIER
- Monsieur Eric MAGRINI
- Madame Martine VERLUYTEN

2) La cooptation de Mme Géraldine NOLENS a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3) Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Michel ALLOO ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4) Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée LUXREVISION S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

RECTIFICATIF

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 juin 2008 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 4 juillet 2008 sous la référence L080096412.05.

Il convient de lire que les mandats d'administrateurs de Monsieur Paul WOLFF a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 et non pas 2009 comme mentionné par erreur.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour **UMICORE FINANCE LUXEMBOURG**

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009079847/31.

(090094794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pymoon, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 101.134.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009. L'assemblée générale du 15 juin 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour PYMOON

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009079923/23.

(090094528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Coravit AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.717.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 4. Mai 2009 von 9.00 bis 9.15 Uhr

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluss:

Herr Carl Scharffenorth, Herr Hermann Kuhnel und Herr Raymond Sinnen wurden nicht als Verwaltungsratsmitgliedern wiedergewählt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen - Präsident des Verwaltungsrates

Kevin Moody, wohnhaft in 1150 Luxembourg, 241 route d'Arlon - Verwaltungsratsmitglied

Michele Belacchi, wohnhaft in 8041 Bertrange 228, rue des Romaines - Verwaltungsratsmitglied

Claude Branco, wohnhaft in 5290 Neuhaeusgen 54, rue Principale - Verwaltungsratsmitglied

Zum Kommissar ist bestellt:

BDO Compagnie Fiduciaire, mit Sitz in
1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2009.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Mika Valanki

Référence de publication: 2009079831/31.

(090094573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Mondi Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.003.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 mai 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes en 2013.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes en 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes en 2013.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009080753/23.

(090095733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Project Del Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.990.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 juin 2009

Le conseil de gérance a approuvé et ratifié le contrat de cessions de parts sociales conclu le 11 juin 2009 ci-après détaillé:

1. PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II, (Cayman) L.P. une association à responsabilité limitée constituée d'après le droit des îles Cayman, ayant son siège au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands enregistrée sous le numéro WK 27590 seule associée de la société pour détenir les 12 500 parts sociales en pleine propriété de la Société a cédé une partie de sa participation comme suit:

- 750 parts en pleine propriété à PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-A INTERNATIONAL II, (Cayman) L.P. une association à responsabilité limitée constituée d'après le droit des îles Cayman, ayant son siège au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands enregistrée sous le numéro WK-27589

- 6 250 parts en pleine propriété à PLATINUM DEL PRINCIPALS INTERNATIONAL, (Cayman) L.P. une association à responsabilité limitée constituée d'après le droit des îles Cayman, ayant son siège au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands enregistrée sous le numéro WK 33946;

- 766 parts en pleine propriété et 91,9125% des droits sur une part sociale à PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL II, (Cayman) une association à responsabilité limitée constituée d'après le droit des îles Cayman, ayant son siège au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands enregistrée sous le numéro WK 27591

- Suite à ces cessions, PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II (Cayman), L.P. reste propriétaire de 4 734 parts sociales en pleine propriété et de 8, 0875% des droits sur la part sociale détenue en copropriété avec PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS-PF INTERNATIONAL II (Cayman), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080836/31.

(090095785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Ekeys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.173.

Résolutions de l'administrateur unique de la Société datée du 18 Juin 2009

L'administrateur unique restant constate et décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Jan MEGANCK et de Monsieur David MEGANCK de leurs fonctions d'administrateur de la Société et de Monsieur Luc LIEVENS de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Par conséquent, le Conseil d'administration décide de coopter, avec effet immédiat:

- Monsieur Farid AL AZEM, gérant de société, demeurant professionnellement à 732 Verdun, 7^{ème} étage, Beyrouth (LIBAN),

- Monsieur Philippe NAVEAUX, gérant de société, demeurant professionnellement à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

nouveaux administrateurs de la société.

Ils terminent les mandats des administrateurs démissionnaires qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

La présente cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la première réunion en assemblée générale qui devra procéder à l'élection définitive.

Luxembourg, le 18 Juin 2009.

CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009080044/25.

(090095279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Motor Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.659.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mars 2009 à 11.00 heures

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes

Résolution 2:

Démission de Monsieur Denis Soubeyran en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil prend note de la démission en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Denis Soubeyran avec effet au 17 novembre 2008.

Résolution 3:

Cooptation comme Administrateur de Monsieur Christian Rivet de Sabatier avec effet au 17 novembre 2008

Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 17 novembre 2008, comme Administrateur Monsieur Christian Rivet de Sabatier, demeurant au 57 bis, rue de Billancourt, F-92100 Boulogne-Billancourt, en remplacement du mandat d'Administrateur de Monsieur Denis Soubeyran démissionnaire. De ce fait, le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian Rivet de Sabatier prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu en 2010 ayant à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009. Cette cooptation sera confirmée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 mars 2009.

Résolution 4:

Nomination du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Christian Rivet de Sabatier, demeurant au 57 bis, rue de Billancourt, F-92100 Boulogne-Billancourt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009080827/29.

(090096202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Ms. Vanessa Gelado, née le 9 mars 1980 à Vizcaya (Espagne), ayant pour adresse professionnelle 61 Aldwych WC2B 4AE Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 mai 2008 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Genter - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009080037/36.

(090095337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Euro-Am Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.732.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 15 décembre 2006 que:

1. Le commissaire aux comptes Corporate Finance Business SA (renommé Corporate Advisory Business SA) a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

2. Le commissaire aux comptes Gama Directorship Limited, avec siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculé auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 597049 a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009080743/18.

(090095843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.722.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange en date du 4 mai 2009 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal qu'il a été mis un terme au mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLE-DEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 4 mai 2009.

Pour CORALIS SA

Sun Yong KIM / Gabriel JEAN

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009080739/17.

(090095857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 100.893.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 11. Mai 2009 geht hervor:

- dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder (administrateurs) Wolfgang A. Baertz, Hilmar Friedrich-Rust und Uwe Druckenmüller verlängert wurden bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2010 abgehalten wird;
- dass Herr Jost-Albrecht Nies, wohnhaft in 43, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied (administrateur) ernannt wurde bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2010 abgehalten wird.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder (administrateurs) Rolf Sutter, Detlef Niezgodka und Bernd Wieberneit wurden nicht verlängert.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft (conseil d'administration) setzt sich damit wie folgt zusammen:

- Herr Wolfgang A. Baertz;
- Herr Hilmar Friedrich-Rust;
- Herr Uwe Druckenmüller;
- Herr Jost-Albrecht Nies.

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 11. Mai 2009 geht weiterhin hervor:

- dass DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft (réviseur d'entreprise) bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird, bestellt wurde.

Aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 11. Mai 2009 geht hervor:

- dass die Dauer des Mandats der täglichen Geschäftsführung für Herrn Wolfgang A. Baertz, Herrn Hilmar Friedrich-Rust und Herrn Uwe Druckenmüller bis zur nächsten ordentlichen Aktionärsversammlung verlängert wurde, welche im Jahre 2010 abgehalten wird;
- dass die tägliche Geschäftsführung (mit inbegriffen die Zeichnungsbefugnis im Rahmen der täglichen Geschäftsführung) zusätzlich Herrn Jost-Albrecht Nies, wohnhaft in 43, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg übertragen wurde bis zur ordentlichen Aktionärs Versammlung, welche im Jahre 2010 abgehalten wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 29. Juni 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009080705/37.

(090095477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Aus Terra Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 97.173.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mai 2009

1. L'Assemblée accepte la démission de trois Administrateurs:

- MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- DIRECTOR Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- MANAGER Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

2. L'Assemblée décide de fixer le nombre d'Administrateurs à trois.

3. En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg,

- Madame Paulette MIRANDE, Administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg.

4. Il est décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

5. Changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, G.C.C. S.A., société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009080776/29.

(090096180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Origan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 44.920.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 29 novembre 2007

- Les mandats des Administrateurs, Monsieur Philippe HAQUENNE, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), administrateur indépendant, résidant au 105 rue de Diekirch, L-7220 Walferdange, Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), administrateur, résidant au 63 Marvie, B-6600 Bastogne et Monsieur Romain THILLENS, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), Licencié en Sciences Economiques Appliquées, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont renouvelés avec effet au 11 avril 2007 pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat de l'Administrateur-Délégué, Monsieur Philippe HAQUENNE, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), Administrateur, résidant au 105 rue de Diekirch, L-7220 Walferdange, est renouvelé avec effet au 11 avril 2007 pour une période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat du Commissaire, la société anonyme H.R.T. REVISION S.A, (anciennement H.R.T. Révision S.à.r.l.) ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est renouvelé avec effet au 11 avril 2007 pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour ORIGAN S.A.

R. THILLENS

Administrateur

Référence de publication: 2009079842/25.

(090094928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Triolet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 65.775.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.06.2009.

Les actionnaires de la société TRIOLET HOLDING S.A. réunis le 30.06.2009 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Accepter les démissions des M. Patrick MOINET, M. Bruno BEERNAERTS et M. Alain LAM de leurs mandats de administrateurs.

2. Accepter les démissions de la société REVICONSLT S.à.r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.

3. Transfert du siège de la société au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

4. Nomination de Monsieur Luca DI FINO, 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, au poste d'administrateur.

5. Nomination de Madame Silvia DI PRIMO, 41, rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage au poste d'administrateur.

6. Nomination de la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambres, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le N° 1070671, représentant par leur directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

7. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., 19, rue Sigismond, 1-2537 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino, au poste de commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009080752/27.

(090095784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Euro-Furniture Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.817.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2009

Démission de Monsieur Ralf Laberger, né le 26 août 1965 à Eupen, demeurant à A-2360 Laxemburg, Wienerstrasse 5, comme administrateur.

Nomination de Monsieur Guy Bosch, né le 17 août 1971 à Verviers, demeurant à B-4720 La Calamine, rue courte 6 comme administrateur.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Paul Gougnard né le 6 décembre 1959 à Namur, demeurant à B-4432 Ans, Vierneuse 32,.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Werner Havenith, né le 10 octobre 1962 à Eupen, demeurant à B-4700 Eupen, Zur Nohn, 94.

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Werner Havenith, né le 10 octobre 1962 à Eupen, demeurant à B-4700 Eupen, Zur Nohn, 94.

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Paul Gougnard né le 6 décembre 1959 à Namur, demeurant à B-4432 Ans, Vierneuse 32,.

FGA (Luxembourg) SA, RC Luxembourg B 61.096, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes.

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes.

Le bureau

Sonia Livoir / Isabelle Deschuytter / Stéphanie Paché

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009080758/27.

(090095688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.400.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire de l'associé unique en date du 2 avril 2009, que le siège social de Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings Sàrl, l'un des associés de la Société, a été transféré du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Ms. Amanda Webber, née le 30 novembre 1970 à Rugby (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle le 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Eric Adler, né le 22 août 1968 à Bruxelles (Belgique), ayant pour adresse professionnelle 61 Aldwych WC2B 4AE Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Genter - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009080036/27.

(090095338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 34.253.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.06.2009.

Les actionnaires de la société TRANSNATIONAL CAPITAL HOLDING (Luxembourg) S.A. réunis le 30.06.2009 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Accepter les démissions des M. Patrick MOINET, M. Benoît BAUDUIN et M. Luc GERONDAL de leurs mandats de administrateurs.

2. Accepter les démissions de la société REVICONSLT S.à.r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.

3. Transfert du siège de la société au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

4. Nomination de Monsieur Luca DI FINO, 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, au poste d'administrateur.

5. Nomination de Madame Silvia DI PRIMO, 41, rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage au poste d'administrateur.

6. Nomination de la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambres, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le N° 1070671, représentant par leur directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

7. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l., 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino, au poste de commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009080765/27.

(090095780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

HIFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.985.

Extrait des résolutions des actionnaires de la société adoptées en date du 19 juin 2009

- La démission de VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. en tant que gérant avec effet au 19 juin 2009 a été acceptée, confirmée et ratifiée.

- Thomas Bradley Youth, demeurant à 730 Lake Davis Drive, Orlando Florida 32806, USA et Jefferson Rich Voss demeurant à 550 Jefferson Street, Oakland Florida 34760, USA ont été nommés pour une durée indéterminée en tant que gérants de classe A avec effet au 19 juin 2009.

- Noel Mc Cormack, ayant son adresse professionnelle à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et John Broadhurst Mills, ayant son adresse professionnelle à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg ont été nommés pour une durée indéterminée en tant que gérants de classe B avec effet au 19 juin 2009.

Luxembourg, le 1 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009080666/21.

(090095821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Tishman Speyer Brienner Strasse G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.067.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrirsch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Lily Daniel, née le 27 août 1978 en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse 73 Crown Lodge, 12 Elystan Street, SW3 3PR Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009080019/33.

(090094971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

KKR PEI SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.195.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009080965/242/13.

(090095563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

The Netherlands International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.475.

Par résolutions signées en date du 1^{er} juin 2009, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080732/15.

(090095900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

CEBIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.977.

Extrait des Résolutions prises par L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associes en date du 15 Juin 2009

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Sonia Baldan de sa fonction de Gérant B avec effet immédiat.
2. L'Associé unique décide de nommer au poste de Gérant B pour une durée indéterminée et ce, avec effet immédiat:
 - Monsieur Jean-Robert Bartolini, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

A l'issue de ces décisions, les gérants sont les suivants:

- Candice De Boni, Gérant B;
- Jean-Robert Bartolini, Gérant B;
- Sharon Raingold, Gérant A;
- Rémi Monglon, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2009.

Pour Cebig S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009079996/26.

(090094427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Ecommerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.481.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009

Démission de M. Gallo Aniel, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata, demeurant à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 53, comme administrateur.

Démission de Mme Mariam Heller, née le 17 novembre 1958 à Mashad, demeurant à 85 The Drive, Hove, East Sussex BN3 6GE comme administrateur.

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Hans Heller, né le 5 novembre 1956 à Duisburg, demeurant à 85 The Drive, Hove, East Sussex BN3 6GE.

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué de M. Hans Heller, né le 5 novembre 1956 à Duisburg, demeurant à 85 The Drive, Hove, East Sussex BN3 6GE.

Le bureau

Sonia Livoir / Isabelle Deschuytter / Stéphanie Paché

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009080759/19.

(090095668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Ovingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.705.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2009

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008:

- Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964, à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg,

- François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966, à Metz en France, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg,

- Pierre Metzler, avocat à la Cour, née à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg,

2. L'assemblée générale des actionnaires a également décidé de la nomination de Optio Expert Comptable et Fiscal S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 37, d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080837/22.

(090095768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Realease Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 52.601.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 2 juillet 2009 les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 10A, rue Henri M. SCHNADT, L-2530 Luxembourg au 66, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Patrick ROCHAS et de Madame Sylviane COURTOIS, de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement des membres du conseil d'administration démissionnaire les personnes suivantes:

- Monsieur Jérôme BACH, avocat, né le 23 juin 1976 à Metz (France), demeurant à L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

- Monsieur Dominique DUBRAY, comptable, né le 21 février 1951 à Alençon (France), demeurant à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée, les administrateurs nouvellement nommés termineront le mandat de leur prédécesseurs, à savoir lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Vis à vis des tiers la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins celle de l'administrateur délégué à la gestion journalière.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur René Stéphane ANDRIEU, né le 1^{er} avril 1949 à Bagneux (France), demeurant à F-92200 Neuilly-Sur-Seine, 33, boulevard du Commandant Charcot, au mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale d'accepter la démission de la société MAZARS, de son poste de commissaire aux comptes de la Société et décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST SA, société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège à L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.340. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé, terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire à savoir lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009080750/44.

(090095794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Hurlingate Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.231.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 19 juin 2009

1. M. Cédric SARBACH a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. M. Jean-Pierre WESPI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. M. Roger FRICK a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. La société anonyme TESTATORIS S.A. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. M. Roger FRICK a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HURLINGATE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009080025/23.

(090094620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.499.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009079784/34.

(090094509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Edmundston Valley S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 83.638.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 27/04/09

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La société révoque la société LUXEMBOURG TELECOM S.A de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

La société révoque la société HOLFIN WORLDWIDE S.A de son poste d'administrateur.

Troisième résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1070672, représentée par ses directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Quatrième résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social a OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virggni Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1070671, représentée par ses directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Cinquième résolution

La société nomme la société LDF AUDIT S.A., établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1022412, représentée par ses directeurs actuellement en fonctions, au poste de commissaire aux comptes.

Sixième résolution

La société décide de transférer son siège social au L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

La société EDMUNDSTON VALLEY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009080744/34.

(090096063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Mu Vi Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.023.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 8. Mai 2009

1. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder

- Herr Jean Paul Jules MOUSEL

- Herr Guy HARLES

- Herr Claude WEBER, demeurant 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

verlängert. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahre 2010 stattfinden wird und über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2009 bestimmt.

2. Das Mandat des Wirtschaftsprüfers, KPMG Audit S.à.r.l, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, wird verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung welche im Jahre 2010 stattfinden wird und über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2009 bestimmt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2009080826/21.

(090096205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

BMF Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 38.209.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 mars 2009

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de révoquer la société MAZARS s.a. et la société Lux-Audit S.A. au poste de Commissaires aux Comptes et de les remplacer par la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080761/15.

(090095595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.850.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.598.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 21-24 Millbank Tower SW1P 4QP Londres (Royaume-Uni) a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009080033/34.

(090095344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Hannover Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.692.

9. Generalversammlung abgehalten am 10. Juni 2009 - Beschlussfassung über die Neubesetzung des Verwaltungsrats und die Bestellung der Wirtschaftsprüfer für 2009

Die Generalversammlung nimmt in Übereinstimmung mit Artikel 8 der Statuten der Hannover Finance (Luxembourg) S.A. den Rücktritt von Frau Dr. Elke KÖNIG, Diplom-Kaufmann und Dr. rer. pol., Karl-Wiechert-Allee 50, D-30625 Hannover, zum 31.3.2009 an und

Herr Markus MÜLLER, Diplom-Kaufmann, Karl-Wiechert-Allee 50, D-30625 Hannover, hat den Verwaltungsrat gemäß Art. 10 der Satzung seit dem 1.4.2009 vorläufig ergänzt und wird von der Generalversammlung bestätigt.

Anstelle von Herrn Dietmar STENZEL, assessor juris, 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, welcher zum 30.06.2009 ausscheidet und zugleich sein Mandat zur Geschäftsführung der Gesellschaft abgibt, wird Herr Bruno VANDERSCHULDEN, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg in den Verwaltungsrat berufen.

Gemäß Art. 15 der Satzung genehmigen die Aktionäre, dass der Verwaltungsrat Herrn Bruno Vanderschelden mit Wirkung vom 01.07.2009 zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates ernennt.

Gemäß Artikel 8 und 10 der Satzung wird das Mandat der beiden Mitglieder mit Ablauf der Gesellschafterversammlung enden, die über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Die Aktionäre bestellen KPMG Audit S.à r.l., 31, Avenue Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer auch für das Geschäftsjahr 2009.

10.06.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009080015/24.

(090095039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

PI-VI International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.606.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 mai 2009

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Guido Pitteri, industriel, né le 18.07.1947 à Como (Italie), demeurant Via Cappuccio No 15, I -20100 Milan (Italie), président;

Maurizio Pitteri, administrateur de sociétés, né le 24.05.1944 à Premosello (Italie), demeurant Via Valegia No 32, CH-6926 Montagnola (Suisse), administrateur;

Sébastien Felici, employé privé, né le 31.05.1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 Rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009079903/25.

(090094681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.037.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.349.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009079944/34.

(090094851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

TST George V Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 668.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.310.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009079765/33.

(090094553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

TS Holdings (Access Tower) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.347.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009079766/33.

(090094546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Agilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.690.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 24 avril 2009

Démission de Monsieur David Darte, né le 27 mai 1966 à Namur, demeurant à rue Robert Techenion, 27, à B-7370 Dour, de son poste d'administrateur.

Démission de Monsieur David Darte, né le 27 mai 1966 à Namur, demeurant à rue Robert Techenion, 27, à B-7370 Dour, de son poste d'administrateur délégué.

Nomination de Monsieur Yves Colinet, né le 4 novembre 1966 à Namur, demeurant à Hogeweide 7, à B-1730 Kobbehem, en tant qu'administrateur délégué.

Nomination de Monsieur Jean-Marc Toussaint, né le 14 avril 1964 à Huy, demeurant à B-4520 Moha, rue Georges Hubin, 39, en tant qu'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Yves Colinet / Marc De Graef / David Darte

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009080760/19.

(090095653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

A.F.D.C., Amitiés Françaises de Differdange et de la vallée de la Chiers a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4621 Differdange, 10-12, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg F 7.997.

STATUTS

Titre 1^{er} : Dénomination, objet, siège et durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination Amitiés Françaises de Differdange et de la vallée de la Chiers a.s.b.l., en abrégé A.F.D.C.

Art. 2. L'association a pour objet de développer et d'entretenir les relations humaines et culturelles entre le Luxembourg et la France. Elle se consacre particulièrement à la propagation de la langue et de la culture française ainsi que des cultures francophones notamment par le biais de manifestations, conférences, excursions, voyages etc..

Elle peut effectuer toutes les opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles de favoriser, directement ou indirectement la réalisation de son objet, à l'exclusion cependant d'opérations commerciales ou industrielles et à condition de respecter la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, tel qu'elle a été modifiée. Tout gain matériel dans le chef des associés est exclu.

L'association peut adhérer à toute organisation nationale ou internationale et prêter son concours à toute personne physique ou morale ayant un but comparable au sien.

Art. 3. L'association a son siège sur le territoire de la Ville de Differdange.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Titre 2: des membres

Art. 5. Le nombre des membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à sept.

Art. 6. L'association est composée de membres actifs admis par le c.a., adhérant aux présents statuts et payant une cotisation annuelle.

Art. 7. Outre les membres actifs, l'association peut comprendre des membres honoraires et des membres donateurs. Ces titres sont accordés, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale. Les membres honoraires et les membres donateurs sont admis aux assemblées générales avec voix consultative.

Art. 8. La démission et l'exclusion des associés sont réglées par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations. L'exclusion pourra être prononcée pour des actes portant préjudice grave à l'association.

Titre 3: de l'administration

Art. 9. L'association est gérée par un conseil d'administration (c.a.) de sept membres au minimum et de 11 membres au maximum.

Art. 10. Les membres du c.a. sont élus au scrutin secret, parmi les membres actifs, par l'assemblée générale, à la simple majorité des voix. Si le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre des postes vacants, le vote se fait par acclamation. Leur mandat a une durée de deux années consécutives, renouvelables.

Le c.a. est renouvelé partiellement chaque année. Le président et le secrétaire ne pourront faire partie de la même série de sortants renouvelables. Les candidatures sont à remettre entre les mains du président deux jours francs avant la date de l'assemblée générale.

En cas de démission ou de décès d'un membre, le c.a. pourra procéder à son remplacement provisoire. Le remplaçant occupera le poste du remplacé jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Le c.a. choisit dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 12. Le c.a. se réunit sur convocation de son président chaque fois que l'intérêt de l'association le réclame ou que deux de ses membres le demandent. Il ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres, la voix de son président ou de son remplaçant étant, en cas de parité, prépondérante. Le membre absent à trois séances consécutives, sans s'être valablement excusé, est considéré comme démissionnaire.

Art. 13. Le c.a. est l'organe exécutif des décisions de l'assemblée générale et l'organe d'administration de l'association. Tout ce qui, de par la loi, ne tombe pas sous les compétences de l'assemblée générale est de la compétence du c.a.

Les actes de gestion courante sont autorisés par la signature individuelle du président, vice-président, secrétaire ou du trésorier; le c.a. en sera régulièrement informé. Les autres dépenses ou engagements doivent recueillir l'accord du c.a.; elles respectivement ils seront autorisés par deux signatures conjointes du président ou vice-président ainsi que de celle du secrétaire ou trésorier. Les opérations bancaires se feront par l'intermédiaire du trésorier; en cas d'empêchement le président et le secrétaire disposent d'une signature individuelle.

Art. 14. Une fois par an deux réviseurs de caisse extérieurs au c.a. et acceptés par l'A.G. vérifieront les opérations financières et comptables. Ils en rapporteront à l'A.G. qui est appelé à donner décharge au trésorier.

Art. 15. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier pour se terminer au 31 décembre.

Titre 4: de l'assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an au cours du 1^{er} trimestre. La date et l'ordre du jour des assemblées générales sont fixés par le c.a.

Art. 17. Le c.a. peut convoquer des assemblées générales extraordinaires, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Art. 18. A la suite d'une demande écrite signée par un tiers des membres actifs, le c.a. doit convoquer dans la quinzaine une assemblée générale extraordinaire avec pour ordre du jour le motif de la demande.

Art. 19. La convocation à l'assemblée générale doit parvenir aux membres actifs au moins 8 jours francs avant la date fixée.

Art. 20. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la simple majorité des voix, sauf pour les cas pour lesquels la loi du 21 avril 1928 sur les associations prévoit une autre majorité.

Art. 21. Chaque année, le c.a. soumet à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé. L'approbation vaut décharge pour le c.a. et pour les réviseurs de caisse.

Art. 22. Le montant maximum retenu pour la cotisation annuelle est de 50 Euros

Titre 5: des modifications des statuts

Art. 23. Les présents statuts ne peuvent être valablement modifiés que dans le respect des dispositions prévues par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations.

Titre 6: de la dissolution et liquidation

Art. 24. La dissolution et la liquidation de la société se fera sur décision d'une assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cette fin et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations. Après la clôture des opérations de liquidation l'actif net restant sera versé à l'Office Social de la Ville de Differdange.

Titre 7: dispositions diverses

Art. 25. L'association décline toute responsabilité pour tout éventuel accident survenant lors de réunions ou manifestations organisées par elle.

Tous les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations.

Référence de publication: 2009080781/85.

(090096207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Januaship Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.127.

Projet de fusion des conseils d'administration de/Fusievoorstel van de besturen van

JANUASHIP HOLDING S.A.

société absorbante/verkkrijgende vennootschap

et/en

SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V.

société absorbée/verdwijnende vennootschap

SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V.,
vennootschap naar Nederlands recht
Kapitaal EUR 53.353,20- Gevestigd Locatellikade
1, Parnassustoren, 1076AZ Amsterdam,
Nederland, ingeschreven in het Handelsregister
te Amsterdam onder nummer 33219070
FUSIEVOORSTEL
Algemene beschrijving van de procedure:
Het bestuur van de vennootschap JANUASHIP
HOLDING S.A., bij vergadering gehouden op
24/06/2009, en het bestuur van de vennootschap
SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. hebben
goedgekeurd het onderhavige fusievoorstel,
waarbij SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V.
zal verdwijnen in de vennootschap naar het recht
van Luxemburg JANUASHIP HOLDING S.A.
JANUASHIP HOLDING S.A., de verkrijgende
vennootschap, houdt geen aandelen in SOLINGER
STRASSE INVESTMENT B.V. De fusie zal worden
geëffectueerd op basis van de cijfers van SOLINGER
STRASSE INVESTMENT B.V. per 31 december
2008 en die van JANUASHIP HOLDING S.A. per
15 mei 2009.
In overeenstemming met de artikelen
261 en volgende van de Luxemburgse wet van 10
augustus 1915 op commerciale vennootschappen
en de artikelen 2:308 en volgende van het
Nederlands Burgerlijk Wetboek, zal JANUASHIP
HOLDING S.A. alle activa en passiva van SOLINGER
STRASSE INVESTMENT B.V. onder algemene titel
verkrijgen. Op grond van het voorgaande zal

SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. Société
de droit Néerlandais
Capital social EUR 53.353,20- Siège social au 1,
Locatellikade Parnassustoren, 1076AZ Amsterdam,
Pays-Bas Inscrite au Registre du Commerce et des
Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33219070
PROJET DE FUSION
Présentation générale de l'opération:
Le conseil d'administration de la société JANUASHIP
HOLDING S.A. lors d'une réunion tenue en date
du 24/06/2009, ainsi que le conseil d'administration
de la société SOLINGER STRASSE INVESTMENT
B.V. ont approuvé le présent projet de fusion par
absorption de la société SOLINGER STRASSE
INVESTMENT B.V. par la société de droit
luxembourgeois JANUASHIP HOLDING S.A.
La société JANUASHIP HOLDING S.A., société
absorbante, ne détient aucune action de la société
SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. La fusion se-
ra effectuée sur base d'une situation comptable
de la société SOLINGER STRASSE INVESTMENT
B.V. au 31 décembre 2008 et de la société
JANUASHIP HOLDING S.A. au 15 mai 2009.
En conformité aux articles 261 et s. de la loi
luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés
commerciales et Sections 2:308 et suivants du code
civil néerlandais, la société JANUASHIP HOLDING
S.A. absorbera tous les actifs et passifs de la société
SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. Par effet
des considérations ci-dessus, la société SOLINGER
STRASSE INVESTMENT B.V. sera absorbée par
JANUASHIP HOLDING S.A. et dissoute sans
liquidation.

SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. opgaan in JANUASHIP HOLDING S.A. en ophouden te bestaan zonder dat vereffening hoeft plaats te vinden.

1. Rechtsvorm, naam en zetel van de fusierende vennootschappen

1.1 Verkrijgende vennootschap

JANUASHIP HOLDING S.A., een vennootschap naar Luxemburgs recht (société anonyme), met zetel en gevestigd 18, Rue de L'Eau, L-1449 Luxembourg, ingeschreven in het R.C.S. Luxembourg onder nummer B 144 127, met een geplaatst en volgestort kapitaal van EUR 31.000, verdeeld in eenendertigduizend (31.000) aandelen, elk nominaal groot een Euro (EUR 1,-). Het doel van de verkrijgende vennootschap is, zowel in Luxemburg als daarbuiten, in het algemeen alle activiteiten, industrieel, commercieel, financieel, roerend of onroerend, direct of indirect verband houdend met het oprichten, beheren en financieren, in welke vorm ook, van ondernemingen en vennootschappen, met ongeacht welke activiteit als doel, alsmede het besturen en exploiteren, permanent of tijdelijk, van een daartoe aangelegde portefeuille, voor zover de vennootschap krachtens de toepasselijke bepalingen wordt aangemerkt als «société de participations financières».

1.2. Verdwijnde vennootschap

SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V., een vennootschap naar Nederlands recht (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), met zetel en gevestigd Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076AZ Amsterdam, Nederland, ingeschreven in het Handelsregister te Amsterdam onder nummer 33219070, met een geplaatst en volgestort kapitaal van EUR 53.353,20 verdeeld in vijfhonderd drieëndertig duizend vijfhonderd tweeëndertig (533.532) aandelen (181.513 aandelen A, 175.983 aandelen B en 176.036 aandelen C) elk nominaal groot tien Eurocent (EUR 0,10). De verdwijnde vennootschap heeft als doel:

- a) het verkrijgen, houden en vervreemden van deelnemingen in andere vennootschappen en ondernemingen, het financieren van dergelijke vennootschappen en ondernemingen, het lenen en uitlenen van gelden, het verstrekken van borgstellingen en garanties en het verbinden van de vennootschap of activa van de vennootschap ten behoeve van derden, waaronder begrepen vennootschappen waarmee de vennootschap in een groep is verbonden,
- b) het verwerven, exploiteren en vervreemden van (register) goederen,
- c) het verlenen

1. Forme juridique, dénomination sociale et siège social des sociétés fusionnantes

1.1 Société absorbante.

JANUASHIP HOLDING S.A. société de droit Luxembourgeois (Société anonyme) avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 144 127, capital social EUR 31.000, représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement souscrit et libéré. La société absorbante a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société est considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

1.2. Société absorbée.

SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V., société de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), avec siège social au 1, Locatellikade, Parnassustoren, 1076AZ Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33219070, capital social EUR 53.353,20,- représenté par cinq cent trente-trois mille cinq cent trente-deux (533.532) actions (181.513 actions A, 175.983 actions B et 176.036 actions C) d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,1,-) chacune, intégralement souscrit et libéré. La société absorbée a pour objet:

- a) l'acquisition, la prise de participation et la vente dans des sociétés ou entreprises tierces, le financement de tels sociétés et entreprises, le prêt et l'emprunt d'argent, la fourniture d'engagements et de garanties engageant la société,
- b) L'acquisition, l'exploitation et la vente de propriété ou de propriété soumise à un enregistrement public,
- c) Prestation de services administratifs, conseil et autre service à des sociétés ou entreprises tierces,
- d) L'acquisition, la vente, l'administration et/ou l'exploitation de brevets, noms déposés, marques, systèmes, processeurs, licences, «know-know», «copyrights», «royalties» et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle, l'octroi/l'émission d'une licence à ce type de droit de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que l'exploitation et l'administration de ces licences, tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger.

van bestuurlijke, administratieve en andere diensten aan andere vennootschappen en ondernemingen, d) het verwerven, vervreemden, houden, beheren en/of exploiteren van patenten, octrooien, handelsnamen, handelsmerken, installaties, procédés, vergunningen, know-how, auteursrechten, royalty-rechten en andere rechten van intellectuele en/of industriële eigendom, alsmede het in licentie geven van dergelijke rechten en het verwerven en exploiteren van licenties, zowel in Nederland als daarbuiten.

2. Ruilverhouding van de aandelen, bedrag van eventuele bijbetalingen en wijze van verkrijging van aandelen in de verkrijgende vennootschap. Voor het vervallen van de vijfhonderd drieëndertig duizend vijfhonderd tweeëndertig (533.532) aandelen in de verdwijnende vennootschap zullen de aandeelhouders van SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. worden gecompenseerd door middel van uitreiking van veertien miljoen driehonderd eenennegentig duizend tweehonderd zeven (14.391.207) nieuwe aandelen, elk nominaal groot een Euro (EUR 1) in het kapitaal van de verkrijgende vennootschap, op basis van een ruilverhouding van een (1) aandeel in SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. voor 26,973466 aandelen in het kapitaal van JANUASHIP HOLDING SA.

Op basis van het vorenstaande zullen aan de aandeelhouders van de verdwijnende vennootschap worden toegekend de volgende aandelen in het kapitaal van de verkrijgende vennootschap:

- de houder(s) van aandelen A: 4.896.035 gewone aandelen:
- de houder(s) van aandelen B: 4.746.871 gewone aandelen:
- de houder(s) van aandelen C: 4.748.301 gewone aandelen.

De veertien miljoen driehonderd eenennegentig duizend tweehonderd zeven (14.391.207) nieuw te plaatsen aandelen van elk nominaal een Euro (EUR 1) worden direct toegekend aan de aandeelhouders van de verdwijnende vennootschap SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. De nieuw te plaatsen aandelen geven stemrecht, en, in verhouding tot hun aandeel in het kapitaal, recht op dividend en op een liquidatieoverschot vanaf de datum waarop de fusie tussen de partijen bij de fusie van kracht wordt.

3. Verrijking van aandelen in de verkrijgende vennootschap.

De nieuw te plaatsen aandelen zullen op naam

2. Rapport d'échange des actions, montant de la soulte et modalité de remise des actions de la société absorbante.

L'annulation des cinq cent trente-trois mille cinq cent trente deux (533.532) actions de la société absorbée sera rémunérée aux actionnaires de la société SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V par la création de quatorze millions trois cent quatre-vingt onze mille deux cent sept (14.391.207) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune de la société absorbante, à raison d'un rapport d'échange de une (1) action de la société SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V pour 26,973466 actions de la société JANUASHIP HOLDING SA.

Sur base de ce qui précède, les actionnaires de la société absorbée recevront de la société absorbante le nombre d'actions suivant:

- Les possesseurs des actions A de la société absorbée recevront 4.896.035 actions ordinaires de la société absorbante.
- Les possesseurs des actions B de la société absorbée recevront 4.746.871 actions ordinaires de la société absorbante.
- Les possesseurs des actions C de la société absorbée recevront 4.748.301 actions ordinaires de la société absorbante.

Ces quatorze millions trois cent quatre-vingt onze mille deux cent sept (14.391.207) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) nouvellement émises seront attribuées directement aux actionnaires de la société absorbée SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V.

Les actions nouvellement émises seront des actions qui donnent droit à des droits de vote, et au prorata de leur participation dans le capital social des droits aux dividendes et au boni de liquidation à compter de la date effective de la fusion entre les parties fusionnantes.

3. Modalités de remise des actions de la société absorbante.

Les actions nouvellement émises seront

worden ingeschreven in het aandeelhoudersregister van de verkrijgende vennootschap tegen bewijs van vervallen zijn van de aandelen in de verdwijnende vennootschap.

4. Datum met ingang waarvan de werkzaamheden van de verdwijnende vennootschap vanuit boekhoudkundig oogpunt voor rekening van de verkrijgende vennootschap zijn.

De fusie is gebaseerd op de balans van SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. per 31 december 2008, en die van JANUASHIP HOLDING S.A. per 15 mei 2009.

De datum met ingang van welke de activiteiten van de verdwijnende vennootschap vanuit boekhoudkundig oogpunt voor rekening van de verkrijgende vennootschap zijn, is gesteld op 1 januari 2009.

De financiële informatie van de verdwijnende vennootschap zal met ingang van 1 januari 2009 worden verantwoord in de jaarrekening van de verkrijgende vennootschap.

5. Datum van het van kracht worden van de fusie. De fusie wordt van kracht vanaf de dag van publicatie van de algemene vergadering van de verkrijgende vennootschap in het Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations overeenkomstig de bepalingen van artikel 9 van de Luxemburgse wet op de commerciële vennootschappen.

6. Rechten of vergoedingen die ten laste van de verkrijgende vennootschap worden toegekend aan degenen die als aandeelhouder of anders dan als aandeelhouder bijzondere rechten hebben.

Geen bijzondere behandeling is voorzien voor een bijzondere groep aandeelhouders noch voor houders van rechten anders dan als aandeelhouder.

7. Voordelen in verband met de fusie toegekend aan bestuurders en commissarissen van de fusierende vennootschappen.

Geen bijzondere voordelen zullen worden toegekend aan bestuurders en commissarissen van de fusierende vennootschappen noch enige andere bij de fusie betrokken personen.

8. Statuten van de verkrijgende vennootschap voor en na fusie.

De huidige statuten van de verkrijgende vennootschap zijn aangehecht als Annex 1.

De statuten van de verkrijgende vennootschap zoals deze zullen luiden na de fusie zijn aangehecht als Annex 2.

9. Voortzetting van de werkzaamheden na de fusie Na de fusie zullen de werkzaamheden van de fusierende vennootschappen ongewijzigd worden voortgezet.

10. Samenstelling van het bestuur van de verkrijgende

nominativement inscrites dans le registre des actionnaires de la société absorbante contre la preuve de l'annulation des actions de la société absorbée.

4. Date à compter de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante.

La fusion est basée sur le bilan de SOLINGER STRASSE INVESTMENT B.V. au 31 décembre 2008 et le bilan de JANUASHIP HOLDING S.A. au 15 mai 2009.

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée seront considérées, du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante sera fixée au 1^{er} janvier 2009.

Les informations relatives au bilan de la société absorbée seront incluses dans les comptes annuels de la société absorbante à compter du 1^{er} janvier 2009

5. Date de prise d'effet de la fusion.

La fusion prendra effet entre à compter de la date de la publication de l'assemblée générale de l'absorbante au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Droits assurés par la société absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions.

Aucun traitement particulier n'est prévu pour une catégorie particulière d'actionnaires ni à des porteurs de titres autres que des actions.

7. Avantages particuliers attribués aux administrateurs et aux commissaires des sociétés qui fusionnent.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs et aux commissaires des sociétés qui fusionnent, ou toutes autres personnes impliquées par la fusion.

8. Statuts de la société absorbante avant et post fusion.

Les statuts de la société absorbante avant fusion sont attachés au présent projet de fusion (annexe 1) Le projet des statuts de la société absorbante après fusion est attaché au présent projet de fusion (annexe 2).

9. Continuation des activités après fusion

Après la fusion, l'entièreté des activités des sociétés participants à la fusion seront continuées et inchangées.

10. Composition du conseil d'administration de la

vennootschap na de fusie.

Er bestaan geen voornemens de samenstelling van het bestuur van de verkrijgende vennootschap na de fusie te wijzigen.

11. Invloed op de goodwill en de uitkeerbare reserves.

De fusie heeft geen invloed op de goodwill en de

uitkeerbare reserves van de verkrijgende vennootschap.

12. Besluit tot fusie verdwijnende vennootschap

Het besluit tot fusie dient met algemene stemmen te worden genomen door de algemene vergadering van aandeelhouders van de verdwijnende vennootschap. Krachtens artikel 2:330 lid 2 Burgerlijk Wetboek is het besluit tot fusie onderworpen aan voorafgaande of gelijktijdige goedkeuring van de vergadering van houders van elk van de afzonderlijke soorten aandelen.

13. Rechten toegekend aan aandeelhouders van de verkrijgende vennootschap vanaf de dag van publicatie van het fusievoorstel in het Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

De aandeelhouders van de verkrijgende vennootschap hebben het recht om gedurende een maand na publicatie van het fusievoorstel in het Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ten kantore van de vennootschap kennis te nemen van de in artikel 267 (1) van de wet op de commerciële vennootschappen genoemde documenten, en daarvan op verzoek een afschrift te ontvangen vrij van kosten.

Een of meer aandeelhouders van de verkrijgende vennootschap die tenminste 5% (vijf procent) van het geplaatst kapitaal houden hebben het recht om gedurende genoemde periode te verzoeken dat een algemene vergadering wordt bijeengeroepen om zich over de goedkeuring van de fusie te buigen.

Indien geen vergadering hoeft te worden bijeengeroepen, dan wel deze het fusievoorstel niet verwerpt, wordt de fusie van kracht zoals hiervoor onder 5) omschreven en zal deze de gevolgen hebben zoals beschreven in artikelen 274 van de wet van 10 augustus 1915 op de commerciële vennootschappen, met name sub a).

14 Werknemers

Geen van de fusierende vennootschappen heeft werknemers, zodat in het kader van de fusie geen procedure terzake behoeft te worden gevolgd.

15. Voorstel tot schadevergoeding krachtens artikelen 2:333h en 333d onder f. Burgerlijk Wetboek
Krachtens artikel 2:333h Burgerlijk Wetboek kan een aandeelhouder van de verdwijnende vennootschap die tegen de fusie heeft gestemd binnen een maand nadat het besluit tot fusie is genomen door de algemene vergadering van aandeelhouders van de verdwijnende vennootschap een verzoek tot schadevergoeding

société absorbante après fusion.

Le conseil d'administration de la société absorbante ne sera pas changé du fait de la fusion.

11. Effet sur le montant des actifs immatériels immobilisés et sur les réserves distribuables.

La fusion n'entraînera aucun effet sur le montant des actifs immatériels immobilisés et sur les réserves distribuables de la société absorbante.

12. Décision de fusion de la société absorbée.

La décision de la société absorbée de fusionner doit être prise à l'unanimité des votes par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbée. En vertu de la section 2:330 paragraphe 2 du code civil néerlandais, la décision de fusion est soumise à l'accord préalable ou simultané de l'assemblée des actionnaires de chaque classe d'actions.

13. Droits assurés aux actionnaires de la société absorbante à compter de la date de publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les actionnaires de la société absorbante auront le droit pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267 (1) de la loi sur les sociétés commerciales dont ils peuvent obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5 % (cinq pour cent) des parts du capital souscrit, auront le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

14. Employés

Aucune des sociétés fusionnantes n'ont d'employés de sorte que la fusion n'entraînera aucune procédure à suivre.

15. Offre de compensation en vertu de la section 2:333H et 333 D sous f. du code civil néerlandais.

En vertu de la section 2:333 H du code civil néerlandais, un actionnaire de la société absorbée votant contre la fusion projetée, peut, dans un délai d'un mois après que la décision de fusion soit adoptée par l'assemblée des actionnaires de la société absorbée, présenter une demande en compensation

indienen bij de verdwijnende vennootschap. In dit geval kan deze situatie zich niet voordoen nu het besluit tot fusie van de verdwijnende vennootschap met algemene stemmen dient te worden genomen (zie hierboven onder 12), zodat geen voorstel tot schadevergoeding nodig is.

16. Informatie omtrent de waardering van de activa en passiva die door de verkrijgende vennootschap worden verkregen.

De activa en passiva zijn gewaardeerd conform de waarderingsgrondslagen opgenomen in de jaarrekening van de verdwijnende vennootschap. Deze voldoen aan normen die in het maatschappelijk verkeer als aanvaardbaar worden beschouwd

17. Overige bepalingen.

Formaliteiten

De verkrijgende vennootschap:

- zal alle wettelijke formaliteiten verrichten terzake publicatie verband houdend met het ten titel van de fusie verkregene;
- zal zorgdragen voor alle verklaringen en formaliteiten vereist door de toepasselijke registers voor het op zijn naam zetten van de verkregen vermogensbestanddelen;
- zal alle formaliteiten vervullen teneinde de overgang op hem van de goederen en rechten werking te geven jegens derden.

Overgang van bescheiden

Na het van kracht worden van de fusie zal de verkrijgende vennootschap de originelen verkrijgen van alle akten waarbij de verdwijnende vennootschap is opgericht dan wel waarbij zijn Statuten zijn gewijzigd alsmede zijn boeken en andere administratieve bescheiden, zijn bewijzen van eigendom of andere stukken waaruit zijn eigendom van de activa blijkt, bewijsstukken van verrichte transacties, de geldswaardige papieren, alsmede de overeenkomsten (leen-, arbeid, en trustovereenkomsten en dergelijke), archieven, stukken en andere documenten verband houdende met de overgegangene vermogensbestanddelen.

Rechten en kosten

Alle rechten, kosten en honoraria uit hoofde van de fusie zullen worden voldaan door de verkrijgende vennootschap.

De verkrijgende vennootschap voldoet, in voorkomend geval, de door de verdwijnende vennootschap verschuldigde belastingen op kapitaal en winst behaald in boekjaren waarvoor nog geen definitieve aanslag is opgelegd

Bevoegdheden

Aan de houder van een origineel of afschrift van dit voorstel wordt de bevoegdheid verleend om alle formaliteiten te verrichten, verklaringen af te leggen, en om alle kennisgevingen, deponeringen en publicaties

auprès de la société absorbée. Dans ce cas, et considérant que la décision de la société absorbée de fusionner requiert le vote unanime des actionnaires (Cf. point 12 de la présente), une telle demande en compensation par un actionnaire ne peut avoir lieu, et en conséquence aucune offre de compensation n'est nécessaire.

16. Information sur l'évaluation des actifs et passifs à acquérir par la société absorbante.

L'évaluation des actifs et passifs a été faite en accordance avec les méthodes d'évaluation énoncées dans les comptes annuels de la société absorbée. Ces méthodes d'évaluation répondent aux standards généralement admis.

17. Dispositions diverses.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise des titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

en overige te doen.

Dit voorstel mag in meerdere exemplaren worden getekend. Samen vormen zij één document.

Amsterdam, 24/06/2009.

Le conseil d'administration de la société absorbée/de bestuurders van de verdwijnende vennootschap

S. Menada

G. Valenzano Menada

M. Valenzano Menada

P.J. Gunn

C.D. Longhurst

Ce projet de fusion est signé en double exemplaires.

Ensemble, il forme un seul et même document.

Luxembourg, 24/06/2009.

Le conseil d'administration de la société absorbante/de bestuurders van de verkrijgende vennootschap

Marc KOEUNE

Sébastien GRAVIÈRE

Michaël ZIANVENI

Jean-Yves NICOLAS

ANNEXE 1

JANUASHIP HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1449, 18, rue de l'Eau

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ DU 23 DÉCEMBRE 2008 Numéro 2919/2008

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Monsieur Stefano MENADA, domicilié au 23, Mura delle Chiappe, I-16136 Genova, Italie, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genova, le 22 décembre 2008;

2) Monsieur Mario Valenzano MENADA, domicilié au 18/7, viale Brigate Partigiane, I-16129 Genova, Italie, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Genova, le 22 décembre 2008;

3) La société STAPLETOWN CORPORATION NV, ayant son siège social à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Caracao, Netherlands Antilles, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Curaçao, le 18 décembre 2008.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «JANUASHIP HOLDING S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 avril à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Stefano MENADA, préqualifié, dix mille deux cent vingt-cinq actions	10.225
2) Monsieur Mario Valenzano MENADA, préqualifié, dix mille deux cent vingt-huit actions	10.228
3) La société STAPLETOWN CORPORATION NV, préqualifiée, dix mille cinq cent quarante-sept actions	10.547
<hr/>	
Total: trente et un mille actions	31.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 décembre 2008. LAC/2008/52911. Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5%=155,00

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.
Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

ANNEXE 2

JANUASHIP HOLDING S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1449, 18, rue de l'Eau

RCS Luxembourg n°B 144127

CONSTITUTION DE SOCIETE DU 23 DECEMBRE 2008 Numéro 2919/2008

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «JANUASHIP HOLDING S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatorze millions quatre cent vingt-deux mille deux cent sept euros (EUR 14.422.207,-) divisé en quatorze millions quatre cent vingt-deux mille deux cent sept (14.422.207) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 avril à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Référence de publication: 2009082882/597.

(090102992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Bonel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.973.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009081354/13.

(090096413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Voguet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.766.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) MARNY INVESTISSEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, en cours d'inscription au Registre de Commerce et de publication au Mémorial,

ici représentée par Madame Elise LETHUILLIER, sous-directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 juin 2009.

2) SANDORELLA HOLDING S.A., une société ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (RCS Luxembourg B 98.185),

ici représentée par Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 juin 2009.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «VOGUET S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000.- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration

à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

- a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du, paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.
- b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de novembre à 9.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Répartition des bénéfices, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. MARNY INVESTISSEMENT S.A. précitée: trois cent neuf (309) actions;
2. SANDORELLA HOLDING S.A. précitée: une (1) action.

TOTAL: trois cent dix (310) actions.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Elise LETHUILLIER, sous-directeur principal, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

Fiduciaire Simmer et Lereboulet S.A., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg B 73.846.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2009, Relation: LAC/2009/24332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009080755/220/264.

(090095734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung

In Übereinstimmung mit Artikel 8 der Statuten der Talanx Finanz (Luxemburg) S.A. nimmt die Gesellschafterversammlung den Rücktritt von Herrn Dietmar Stenzel als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung vom 31. Mai 2009 zur Kenntnis, und an seiner Stelle wird zum 10. Juni 2009 Herr Olivier Schmidt-Berteau, Geschäftsadresse: 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, zum neuen Verwaltungsratsmitglied bestellt, und zwar bis zu der Gesellschafterversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Die Gesellschafter erteilen ihre Zustimmung, dass das neue Verwaltungsratsmitglied Olivier Schmidt-Berteau mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wird bei unverändertem Katalog der Geschäfte, die der Zustimmung des Verwaltungsrates bedürfen.

Weiterhin nimmt die Generalversammlung den Rücktritt von Herrn Haas als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats mit Wirkung zum heutigen Tage zur Kenntnis und stimmt der Bestellung von Herrn Dr. Immo Querner, Geschäftsadresse: Riethorst 2, D-30659 Hannover, als neues Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats für die Zeit bis zur Generalversammlung, die über den Abschluss des Geschäftsjahres 2013 entscheidet, zu.

Ausserdem wird, in Übereinstimmung mit Artikel 17 der Statuten der Talanx Finanz (Luxemburg) S.A. beschlossen, KPMG Audit S.à.r.l., 31, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009 zu bestellen.

Luxemburg, den 10. Juni 2009.

Unterschriften

Präsident / Sekretärin / Stimmzählerin

Référence de publication: 2009080016/25.

(090095027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Mistral Affiliates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.517.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MISTRAL AFFILIATES S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juin 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7123.

- que la société «MISTRAL AFFILIATES S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.517,

constituée suivant acte notarié du 14 octobre 2004 et publié au Mémorial C numéro 1280 du 14 décembre 2004, au capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 12 juin 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 20 décembre 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivante: 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009081359/239/29.

(090096752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Satofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.471.

—
Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 25 janvier 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA Sàrl dont la siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 25 janvier 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Le 20 juin 2009.

SAFOTI S.A.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009080671/24.

(090095804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.
